

Critérium **André AZE Ecole de tir**

Pistolet, carabine & arbalète Field 10 mètres

Règlement général 2018-2019

Article I. Dispositions générales

- Le critérium est ouvert à tous les clubs affiliés à la Ligue de Normandie de tir.

Article II. Règlement

- Les matchs se dérouleront suivant les règlements de la F.FTir en vigueur.
- Le règlement pourra être revu, complété et amélioré, chaque saison.

Article III. Déroulement des compétitions

- 4 matchs se déroulant de la façon suivante
 - 1) **3 tours de critérium sont organisés dans les clubs participants.**
 - 1^{er} tour sur la période du 12 au 25 novembre 2018
 - 2^{ème} tour sur la période du 14 au 27 janvier 2019.
 - 3^{ème} tour sur la période du 4 au 17 mars 2019.
 - 2) **4^{ème} match : prise en compte des scores réalisés lors des championnats départementaux (coefficient 2)**
- **Classements individuels :**
 - **Les points des deux meilleurs matchs des trois tours seront additionnés au championnat départemental pour le classement final.**
 - **Les points seront comptés au 10^{ème} pour la carabine.**
- **Compositions des équipes :**
 - Carabine : 3 athlètes, dont 1 poussin, 1 benjamin, 1 minime.
 - Pistolet : 3 athlètes, dont 1 poussin, 1 benjamin, 1 minime.
 - Arbalète : 2 athlètes minimes.

- **Les récompenses :**
 - une médaille aux 3 premiers de chaque catégorie
 - Un trophée pour chacune des équipes.

Les récompenses seront remises le samedi lors des championnats régionaux école de tir.

Article IV. Acheminement des résultats.

- Les résultats devront parvenir au responsable des classements :

Joël CANU, 44 rue du jardin, 50000 Saint-Georges Montcocq.

Mail : tir.laconcorde@orange.fr

Tél : 06.82.37.30.51

- **1^{er} tour au plus tard le 2 décembre 2018**
- **2^{ème} tourle 3 février 2019**
- **3^{ème} tour.....le 24 mars 2019**

Les résultats parvenus après ces dates ne seront plus pris en compte.

Article V. Authenticité des résultats.

- En cas de litige la commission des écoles de tir sera seule juge.